



**Délibération du Conseil Municipal
Commune de ROUVRES
28260**

Séance du 8 juillet 2025

2025-14

**République Française
Département d'Eure et Loir**

| Nombre de membres du conseil municipal | Nombre de membres en exercice | Nombre de membres ayant pris part au vote |
|---|-------------------------------|---|
| 15 | 15 | 11 |
| L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire. | | |

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nathalie MILWARD, M. Albert ROUILLARD, Mme Catherine PONSARDIN, Mme Danièle LARGILLIÈRE, Mme Odile MENNESSON, M. Cyril CHESNEL, M. Thierry FERRIÉ, M. Christophe LEBON, M. Hadrien LESUEUR, M. Aurélien MAUFRAIS, M. Vincent RAYMOND.

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND,
Monsieur Jehan LALANDE,
Monsieur Jérémie ZARPAS,
Madame Alice LIGNEUL.

Monsieur Albert ROUILLARD a été élu secrétaire.

Objet : Transaction immobilière 2 Grande Rue et transmission de la propriété des parcelles ZD 113, ZD 116 et ZH 97 appartenant à la commune au vendeur

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal envisage de procéder à une transaction immobilière portant sur la maison située à Rouvres sur la parcelle AB 184 ainsi que sur les parcelles AB152, AB 153, AB 154, AB 157, AB 149 (271m² au total) appartenant à Monsieur Hubert Patin 2 B rue des Picots 28260 Rouvres au prix de 165 000 € net vendeur.

Dans la transaction, le Conseil Municipal souhaite transmettre la propriété des parcelles ZD 113, ZD116 et ZH 97 appartenant à la commune au vendeur sans contrepartie financière.

Pour réaliser cette opération, la commune a eu recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : de procéder à une transaction immobilière portant sur la maison située à Rouvres sur la parcelle AB 184 ainsi que sur les parcelles AB152, AB 153, AB 154, AB 157, AB 149 (271m² au total) appartenant à Monsieur Hubert Patin 2 B rue des Picots 28260 Rouvres au prix de 165 000 € net vendeur,

ARTICLE 2 : de transmettre la propriété des parcelles ZD 113, ZD116 et ZH 97 appartenant à la commune à Monsieur Hubert Patin 2 B rue des Picots 28260 Rouvres sans contrepartie financière,

ARTICLE 3 : d'acter que les deux parties ont décidé de se faire représenter par l'étude Sophie BOURDON CERUBINI & Vincent TARDY-PLANECHAUD, Notaires Associés 12-14 Rue du Mont Rôti 78550 HOUDAN,

ARTICLE 4 : d'acter que les frais de notaire sont pris en charge par la commune,

ARTICLE 5 : de donner pouvoir à Madame le Maire pour représenter la commune lors de la signature des actes et à signer tous les documents se rapportant à cette transaction immobilière.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

A Rouvres,
Le 8 juillet 2025



Le Maire,

Nathalie MILWARD